

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-LAURIER

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de Mont-Laurier, tenue **à huis clos** le 8 juin 2020 à 16 h 25, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 300, boulevard Albiny-Paquette à Mont-Laurier.

Sont présents: Daniel Bourdon, Denis Ethier, Elaine Brière, Yves Desjardins, Luc Diotte formant quorum sous la présidence du maire Daniel Bourdon.

Sont aussi présents: le directeur général, François Leduc, et la greffière, Stéphanie Lelièvre.

A-20-06-38

OUVERTURE ET CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

Monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par monsieur le conseiller Luc Diotte d'ouvrir la présente séance et d'en constater la régularité.

ADOPTÉE.

A-20-06-39

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par madame la conseillère Elaine Brière, d'approuver l'ordre du jour tel que rédigé par la greffière.

ADOPTÉE.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la première période de questions ouverte.

A-20-06-40

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 MAI 2020

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance tenue le 11 mai 2020, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins, d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération de Mont-Laurier, tenue le 11 mai 2020.

ADOPTÉE.

A-20-06-41

SIGNATURE D'UN ACTE DE VENTE ENTRE L'AGGLOMÉRATION ET MAISON ET ROULOTTE USITECH INC.

Madame la conseillère Elaine Brière propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Ethier, d'autoriser le maire ou le maire suppléant, et la greffière ou l'assistante-greffière, à signer devant notaire pour et au nom de l'Agglomération un acte de vente en faveur de Maison et Roulotte Usitech inc., du lot numéro 6 369 299 au cadastre officiel du Québec, ayant une superficie de 5 906,2 mètres carrés, et ce, aux termes d'un acte préparé par maître Mario Pilon, notaire, pour être joint à cette résolution et en faire partie intégrante.

ADOPTÉE.

A-20-06-42

PRENDRE ACTE DU DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE MONT-LAURIER POUR L'ANNÉE 2018

Madame la conseillère Elaine Brière propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Ethier, de prendre acte du dépôt des états financiers de l'Office municipal d'habitation de Mont-Laurier pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, tel que vérifié par monsieur Vincent David Robidoux, CPA auditeur, CGA en date du 3 juillet 2019.

En vertu de ces états financiers, l'Office municipal d'habitation de Mont-Laurier indique un solde à recevoir de la municipalité de 2 464 \$ pour l'année 2018.

ADOPTÉE.

A-20-06-43

APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2019 ET 2020 ET PARTICIPATION AU DÉFICIT D'OPÉRATION DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DES HAUTES-LAURENTIDES

CONSIDÉRANT les dépôts des rapports d'approbation des prévisions budgétaires de l'Office municipal d'habitation des Hautes-Laurentides par la Société d'habitation du Québec pour les années 2019 et 2020;

CONSIDÉRANT les demandes de remplacement, d'amélioration de modernisation (RAM) produites par l'Office;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par monsieur le conseiller Luc Diotte, d'accepter les dépôts des rapports d'approbation budgétaire de l'Office municipal d'habitation des Hautes-Laurentides tel qu'ils ont été présentés par la Société d'Habitation du Québec pour les années 2019 et 2020.

D'accepter, de plus, de participer à la hauteur de 10 % du déficit d'opération de l'Office municipal d'habitation des Hautes-Laurentides, en proportion des habitations sur le territoire de la Ville.

ADOPTÉE.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la deuxième période de questions ouverte.

A-20-06-44

LEVÉE DE LA SÉANCE

Madame la conseillère Elaine Brière propose, appuyé par monsieur le conseiller Luc Diotte que la séance soit levée.

ADOPTÉE.

Daniel Bourdon, maire

Stéphanie Lelièvre, greffière

Je, Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Daniel Bourdon, maire